

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 15 novembre 2019 à 8 h 33, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président (par téléphone)
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente (par téléphone)
M. Jérémie Ernould (par téléphone)
Mme Suzanne Verreault (par téléphone)
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve (par téléphone)
M. Patrick Voyer (par téléphone)

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président
Mme Alicia Despins
Mme Michelle Morin-Doyle

Mesdames les conseillères Marie-Josée Savard, Suzanne Verreault et Émilie Villeneuve, ainsi que messieurs les conseillers Rémy Normand, Jérémie Ernould et Patrick Voyer participent et assistent à la séance par téléphone. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

CE-2019-2028 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle*, R.A.V.Q. 1299 - AP2019-631 (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle*, R.A.V.Q. 1299.

CE-2019-2029 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, ainsi que 6 autres partenaires, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Espace d'accélération et de croissance - Techno Tandem* - **DE2019-073** (CT-DE2019-073) — (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 132 300 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *Espace d'accélération et de croissance - Techno Tandem*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, ainsi que six autres partenaires, relativement au versement d'une subvention maximale de 132 300 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ce même projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-2030 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux* - **DE2019-119** (CT-DE2019-119) — (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 800 667 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants internationaux et d'entrepreneurs internationaux*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relativement au versement d'une subvention maximale de 800 667 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ce même projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-2031 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Entrepreneuriat technologique à valeur ajoutée et soutien aux entreprises en innovation, en exportation et dans les secteurs prioritaires et stratégiques* - **DE2019-120** (CT-DE2019-120) — (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 773 334 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *Entrepreneuriat technologique à valeur ajoutée et soutien aux entreprises en innovation, en exportation et dans les secteurs prioritaires et stratégiques*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relativement au versement d'une subvention maximale de 773 334 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ce même projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-2032 Création de la fiche PTI 1932060-V - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération R.A.V.Q. 1298* et du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2019 et les suivantes, du règlement de l'agglomération sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés R.A.V.Q. 1304* - **DE2019-281** (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de créer la fiche PTI 1932060-V *Programme de compensation aux entreprises*, afin d'y inscrire une réalisation de 643 000 \$ en 2020.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la création de la fiche PTI 1932060-A *Programme de compensation aux entreprises*, afin d'y inscrire une réalisation de 57 000 \$ en 2020;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.A.V.Q. 1298;

- 3° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2019 et les suivantes, du Règlement de l'agglomération sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1304;
- 4° l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1304. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du règlement.
-

CE-2019-2033 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2019-0441, adoptée le 9 octobre 2019, relative à l'acquisition à des fins municipales de l'immeuble sis au 771, rue du Prince-Édouard, connu et désigné comme étant le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-298 (Modifie CA-2019-0441) (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2019-0441, adoptée le 9 octobre 2019, relative à l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé au 771, rue du Prince-Édouard, connu et désigné comme étant le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et l'établissement de deux servitudes réelles et perpétuelles dont l'une aérienne en faveur d'*Hydro-Québec* et de *Bell Canada* et l'autre souterraine en faveur d'*Hydro-Québec* sur des parties de ce même lot, par le remplacement du 3^e paragraphe par les suivants :

« 3° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble connu comme étant le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 536,6 mètres carrés, avec dépendances dessus construites, propriété d'*Hydro-Québec*, pour une somme de 2 800 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel notamment la clause résolutoire ci-après énoncée :

Dans l'éventualité où l'Acheteur vend à des fins autres que municipales, une partie ou la totalité de l'immeuble faisant l'objet des présentes, dans les cinq ans de la présente signature, l'Acheteur devra verser au Vendeur, dans les trente jours suivant la vente, au prorata de la superficie vendue, la différence entre le prix inscrit au présent acte de vente et le prix convenu à la vente par la Ville, dans le cas où le prix de vente par la Ville est plus élevé que le prix établi au présent acte de vente, déduction faite du coût des améliorations réalisées par l'Acheteur qui ont apporté une plus-value à l'immeuble; »

CE-2019-2034 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines tarifications applicables en matière de gestion et de disposition des matières résiduelles*, R.A.V.Q. 1302 - **FN2019-037** (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines tarifications applicables en matière de gestion et de disposition des matières résiduelles*, R.A.V.Q. 1302.

CE-2019-2035 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative au déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga (PAM180731) - **IN2019-034** (CT-2452401) — (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative au déplacement ou à l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga;
- 2° au directeur de la Division éclairage et réseaux techniques urbains du Service de l'ingénierie de signer ladite entente;
- 3° du versement de 192 256,68 \$, excluant les taxes, à *Hydro-Québec*, conditionnellement à la réalisation des travaux relatifs à cette même entente et sur présentation des pièces justificatives.

CE-2019-2036 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Marc Vézina (ID. 163856), à titre de directeur du Service des technologies de l'information - **RH2019-1037** (CT-RH2019-1037) — (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville et monsieur Marc Vézina (ID. 163856), pour agir à titre de directeur du Service des technologies de l'information (poste no 37072), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-2037 Adoption du *Règlement sur la gestion contractuelle*, R.V.Q. 2760 - **AP2019-613** (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement sur la gestion contractuelle*, R.V.Q. 2760.

CE-2019-2038 Adjudication d'un contrat de services de centre animalier et de refuge municipal (Appel d'offres public 61116) - **AP2019-711** (CT-2451996, CT-2452008) — (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à *La société de Québec pour prévenir les cruautés contre les animaux*, le contrat de services de centre animalier et de refuge municipal, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour une somme de 5 473 560,98 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61116 et de sa soumission du 27 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2024 par les autorités compétentes.

CE-2019-2039 Entente entre la Ville de Québec et le *Musée national des beaux-arts du Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures* inscrite dans l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2018–2020* - **CU2019-055** (CT-2436797) — (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Musée national des beaux-arts du Québec*, relative au versement d'une subvention de 500 000 \$ pour la tenue de l'exposition sur *William Turner* du 18 juin au 4 octobre 2020, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures* inscrite dans l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2018–2020*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer ladite entente.
-

CE-2019-2040 Entente entre la Ville de Québec et le Musée de la civilisation, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures inscrite dans l'Entente de développement culturel MCC/Ville 2018-2020 - CU2019-056 (CT-2436794) — (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Musée de la civilisation*, relative au versement d'une subvention de 500 000 \$ pour la tenue de l'exposition *Effets spéciaux, crevez l'écran!* du 18 juin 2020 au 25 avril 2021, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures* inscrite dans l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2018-2020*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer ladite entente.
-

CE-2019-2041 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements afin d'ajuster la rémunération et de tenir compte des modifications apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux, R.V.Q. 2670 - DG2019-063 (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements afin d'ajuster la rémunération et de tenir compte des modifications apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux*, R.V.Q. 2670;
 - 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.
-

CE-2019-2042 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif à la convocation d'un comité plénier concernant les *Midibus* et les problèmes encourus jusqu'à présent - DG2019-064 (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, étant donné qu'une assemblée du comité plénier aura été tenue à ce sujet avant la séance du conseil de la ville du 18 novembre 2019, demandant de :

- 1° convoquer, d'ici le 30 novembre 2019, un comité plénier afin de faire la genèse des événements ayant mené à l'achat des *Midibus* et de détailler les problèmes encourus jusqu'à présent lors de la mise en service;

2° rendre public l'historique détaillé des problèmes et des modifications apportées.

CE-2019-2043 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif à l'étude sur les effets électriques potentiels dans le secteur Pie-XII et à l'étude d'impact environnemental en lien avec le projet de *Réseau structurant de transport en commun* - **RS2019-007** (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, demandant que l'étude sur les effets électriques potentiels dans le secteur Pie-XII soit rendue publique dans les plus brefs délais.

Quant à l'étude d'impact environnemental, il est recommandé de ne pas donner suite à l'avis de proposition tel que formulé, mais que celle-ci sera rendue publique d'ici la mi-décembre 2019.

CE-2019-2044 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif au pont de la rivière Saint-Charles en lien avec le projet de *Réseau structurant de transport en commun* - **RS2019-008** (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif à la demande de dépôt, lors de la prochaine séance du conseil de la ville, du plan d'action concernant le pont de la rivière Saint-Charles.

CE-2019-2045 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif au viaduc Mendel en lien avec le projet de *Réseau structurant de transport en commun* - **RS2019-009** (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif à la demande de dépôt, lors de la prochaine séance du conseil de la ville, du plan d'action concernant le viaduc Mendel.

CE-2019-2046 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif au viaduc du *Canadien National*, situé sur la 1^{ère} Avenue, en lien avec le projet de *Réseau structurant de transport en commun* - **RS2019-010** (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif à la demande de dépôt, lors de la prochaine séance du conseil de la ville, du protocole d'entente entre la Ville et le *Canadien National*, relatif aux travaux sur le viaduc du *Canadien National* situé sur la 1^{ère} Avenue.

CE-2019-2047 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif au viaduc Quatre-Bourgeois/Duplessis en lien avec le projet de *Réseau structurant de transport en commun* - **RS2019-011** (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par le conseiller monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif à la demande de dépôt, lors de la prochaine séance du conseil de la ville, du protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, relatif à des travaux sur le viaduc Quatre-Bourgeois/Duplessis.

CE-2019-2048 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif au viaduc Quatre-Bourgeois/Henri-IV en lien avec le projet de *Réseau structurant de transport en commun* - **RS2019-012** (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif à la demande de dépôt, lors de la prochaine séance du conseil de la ville, du protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, relatif aux travaux sur le viaduc Quatre-Bourgeois/Henri-IV.

CE-2019-2049 Adjudication des contrats pour les lots 1 à 4 - Annulation des lots 5 à 8, pour la location de machinerie avec opérateur pour le déneigement - Ville de Québec - Saison 2019-2020 (Appel d'offres public 63633) - **AP2019-720** (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, aux firmes suivantes, les contrats pour la location de machinerie avec opérateur pour le déneigement - Ville de Québec, pour la saison 2019–2020, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes :
 - Lot 1 - Location d'une niveleuse avec opérateur : *11073192 Canada inc.*, pour une somme de 121 500 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 27 octobre 2019;
 - Lot 2 - Location d'une niveleuse avec opérateur : *11073192 Canada inc.*, pour une somme de 121 500 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 27 octobre 2019;
 - Lot 3 - Location d'un chargeur sur roues avec opérateur (tête de souffleur, gratte et aile de côté) : *Les Entreprises Lou-Vil inc.*, pour une somme de 162 500 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 25 octobre 2019;
 - Lot 4 - Location d'un chargeur sur roues avec opérateur (tête de souffleur, gratte et aile de côté) : *Les Entreprises P.E.B. ltée*, pour une somme de 143 547,50 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 28 octobre 2019;
- 2° annule les lots 5, 6, 7 et 8, et rejette, à toutes fins que de droit, les soumissions reçues.

CE-2019-2050 Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du chemin Saint-Louis, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 411 300 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - **DE2019-284** (Ra-2161)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° affecte au domaine privé de la Ville, un immeuble situé en bordure du chemin Saint-Louis, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 411 300 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 155,7 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat;
- 2° vende ledit immeuble à madame Josée Perras et monsieur Guy Desmarais, pour une somme de 16 300 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

La séance est levée à 9 h 13

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ad